11 - Obtenir une responsabilité civile professionnelle

Définition

L'assurance responsabilité civile professionnelle est indispensable. Aussi appelée RC Pro, elle sera votre assurance professionnelle. Elle vous couvrira en cas de dégât, d'erreurs, de maladresses, de fautes, d'oublis, etc... Elle vous assurera contre tous dégats physiques, matériels, immatériels envers une personne morale ou physique.

En clair, elle vous permet de garantir la pérennité de votre entreprise face à de futurs risques majeurs qui pourraient facilement vous causer des troubles dans la gestion de votre entreprise.

Comment l'obtenir

Pour en obtenir une, il vous faudra souscrire à celle-ci que vous aurez judicieusement choisi suivant vos besoins et moyens. Il vous faudra bien évidemment avoir déjà créé votre entreprise pour vous assurer, vous, futur patron d'une SARL.

Il est possible de le faire directement en ligne, ou de vous rendre chez un assureur pour discuter et trouver la meilleure assurance adaptée à vos besoins.

Vous pouvez aussi trouver certains guides, comme sur les furets.com, qui comparent les tarifs et coûts des assurances professionnelles.

Et pour quel coût

Il faut savoir que les tarifs varient suivant la taille et forme juridique de votre entreprise, mais aussi suivant son chiffre d'affaire et son secteur d'activité.

En tant que TNS et gérant d'une SARL, vous pourriez être amené à payer 100 euros par an pour votre responsabilité civile professionnelle. Mais vous pourriez aussi choisir une garantie multirisque professionnelle et dans ce cas quadrupler ce prix.

Par conséquent, ne vous précipitez pas, réfléchissez bien à toutes les options et procédez par élimination pour obtenir une responsabilité civile professionnelle conforme à vos besoins.